

Assemblée Générale du syndicat cgt-Force Ouvrière des Hospices Civils de Lyon

Réunie le jeudi 3 décembre 2015

Liberté et indépendance syndicale

L'Assemblée générale des syndiqués Force Ouvrière des HCL s'est réunie le 3 décembre 2015.

L'Assemblée générale réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens adoptée en 1906 qui reste la référence à la nécessaire indépendance de l'organisation syndicale à l'égard des gouvernements, du patronat, des partis politiques, des religions et de tous les mouvements sectaires.

L'Assemblée générale constate que les tentatives des gouvernements successifs de remettre en cause tous les droits conquis par les travailleurs, prennent de plus en plus un caractère insupportable. Les intérêts particuliers des salariés devraient s'effacer devant l'intérêt général !

Ainsi par exemple, en conséquence du gel de la valeur du point d'indice, l'Assemblée générale constate que chaque mois :

- un(e) ASH au 6^{ème} échelon perd 124€,
- un(e) ASD, OP ou Agent administratif au 10^{ème} échelon de l'échelle 5 perd 146€,
- un(e) infirmière au 5^{ème} échelon du 1^{er} grade perd 175€,
- un(e) cadre de santé au 8^{ème} échelon perd 219€ ...

On ne le répétera jamais assez : **« sans augmentation massive des salaires, il n'y aura pas de relance de la consommation, il n'y aura pas de recul du chômage, il n'y aura pas de reprise de la croissance ! »**

L'Assemblée générale des syndiqués Force Ouvrière du syndicat des HCL réaffirme le droit des salariés à s'organiser de manière indépendante pour défendre leurs intérêts particuliers contre le soi-disant intérêt général. L'Assemblée générale réaffirme que le rôle du syndicat est bien de défendre les intérêts particuliers et collectifs des agents et non pas de participer à la gouvernance économique de l'hôpital public.

C'est pourquoi l'Assemblée générale Force Ouvrière du syndicat des HCL se félicite de la réussite des grèves des 9 avril et 25 juin 2015 qui, par leur caractère unitaire et revendicatif, ont vu une action commune des Confédérations cgt-Force Ouvrière et CGT contre les politiques d'austérité, contre le Pacte de Responsabilité, la loi Macron, la loi Touraine.

L'Assemblée générale se félicite de **la décision de l'UIAFP-Force Ouvrière** de ne pas participer à la « mascarade » organisée par le gouvernement sur « *les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)* » **en refusant de signer ce protocole**, et ainsi de cautionner sa politique d'austérité et de s'associer au maintien du gel du point d'indice gelé depuis juillet 2010, privant ainsi l'ensemble des fonctionnaires de **7 milliards d'euros** de l'aveu même de Madame Lebranchu (Ministre de la Fonction Publique) !

Honte à la CFDT, à l'UNSA, à la FSU signataires de l'accord PPCR ! Honte à ceux qui sacrifient l'ensemble des fonctionnaires pour de strictes raisons politiciennes, d'échéances électorales. Il faut bien « sauver le soldat Hollande ». Honte à eux !

De même, l'Assemblée générale se félicite du rejet par la Confédération cgt-Force Ouvrière du rapport Combrexelle qui n'a, pour but, que la déréglementation de la législation du travail en France, privilégiant les prétendues « *négociations d'entreprises* » au détriment des droits collectifs, des conventions collectives nationales, du Code du Travail.

Le rapport Combrexelle pour le Privé, PPCR pour le Public sont les deux faces d'une même pièce visant à la destruction du code du travail et du statut de la fonction publique.

Plus que jamais **les salariés ont besoin du syndicalisme libre et indépendant.** Toute autre chose les

réduirait inéluctablement à l'impuissance : "exprimer leur colère" sans aucun espoir de faire aboutir leurs revendications.

Augmentation générale des salaires et des pensions

L'Assemblée générale Force Ouvrière du syndicat des HCL réaffirme les revendications de Force Ouvrière sur la question des salaires, des retraites et des pensions :

- Arrêt du gel des rémunérations des fonctionnaires ;
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 % ;
- Attribution de 50 points supplémentaires, soit 230€ pour tous, afin de rattraper la perte de plus de 10 % du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2002 dans la fonction publique ;
- Revalorisation des grilles indiciaires dans la fonction publique pour les catégories C, B et A, en portant le minimum de rémunération à 120 % du SMIC, ainsi que l'abrogation immédiate du contingentement attaché au dernier échelon de la catégorie C administrative ;
- Aligement des pensions sur les salaires avec un minimum de pension égal au SMIC ou au minimum de traitement de la fonction publique.

Retraite et protection sociale

Il n'est pas acceptable, alors que 15 % des retraités sont d'ores et déjà sous le seuil de pauvreté, que le gouvernement, après avoir en 2013 imposé une revalorisation des retraites et des pensions de 1,3 %, inférieure à l'inflation de 1,6 % sur la période, décide en 2014 de les geler en reportant la revalorisation qui devait intervenir au 1^{er} avril. Il n'est pas admissible de maintenir ce gel en 2015 ! Comme en Grèce, les gouvernements cherchent à appauvrir systématiquement les retraités !

C'est pourquoi l'Assemblée générale fait siennes les revendications suivantes :

- Abrogation de la loi Fillon-Woerth du 9 novembre 2010 et des mesures de décembre 2011 l'aggravant ;
- Maintien du système par répartition. Non à toute réforme systémique des retraites, non à la remise en cause de la solidarité inter générationnelle, du Statut de la Fonction Publique au travers des comptes notionnels ;
- Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois, indexation des pensions sur les traitements ;
- Maintien et défense du classement de retraite en catégorie active de retraite (B) pour les personnels concernés ;
- Reclassement sur les grilles de rémunération de la catégorie A avec maintien en catégorie active de retraite pour les infirmier(e)s.

Défenses des Services publics et de l'Hôpital public

Les lois HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) et Touraine, véritables machines de destruction des établissements publics, par la mise en place des pôles, des GHT (Groupements hospitaliers de territoire) à la suite des conseils de surveillance et des Agences Régionales de Santé, toutes instances et structures intégrées, au passage phagocytées par le Privé, engendrent un chaos organisé dans le seul but d'en finir avec l'hôpital public. À un point tel que même la FHF (Fédération Hospitalière de France) commence à prendre ses distances !

Le combat ne se concentre pas contre les hommes mais contre cette nouvelle gouvernance, ces institutions pourries dont il ne faudra pas laisser une seule pierre debout si l'on veut sauver l'hôpital public.

L'Assemblée générale Force Ouvrière du syndicat des HCL :

- exige l'abrogation des lois HPST et Touraine, instruments de la privatisation de l'hôpital public ;
- s'oppose à la mise en œuvre de toute forme de territorialité ;

- revendique le retour à un financement de l'hôpital public sur la base du prix de journée ;
- revendique le retour aux services médicaux, à bas les pôles ;
- exige le retrait de la Tarification A l'Activité (T2A).

Aux HCL cela signifie :

- La réintégration de tous les ASH dans les services et l'arrêt de toutes les privatisations ;
- La réouverture des lits fermés ;
- Le maintien de tous les services existants, de tous les postes (plus de 1000 postes ont été supprimés depuis 2009) ;
- L'abandon de l'adhésion au Groupement de coopération sanitaire (GCS) inter-hospitalier et le retour de la blanchisserie *in situ* ;
- Le maintien de l'Hôpital de Charial et de l'Hôpital Henry Gabrielle.

S'agissant de la situation locale des agents, l'Assemblée générale revendique :

- **la mise au stage des contractuels ;**
- L'arrêt de la marche à l'individualisation des organisations du travail et le retour aux règles collectives ;
- Le respect des instances dans lesquelles siègent les représentants du personnel et de leurs avis, en particulier dans les CAP et les CHSCT ;
- **Le respect des règles statutaires posant le principe de l'égalité de traitement des agents.** Cela nécessite des critères objectifs et identiques pour tous les agents, au premier rang desquels l'ancienneté dans le grade, pour l'établissement des tableaux d'avancement ;
Elargissement de la prime de nuit à tous les agents (titulaires et contractuels).
- Le respect du droit des agents à la formation continue : elle réaffirme en particulier, concernant l'accès et la prise en charge des formations diplômantes, **la primauté de la réussite aux concours sur toute autre forme de sélection** (entretien, etc...).

L'Assemblée générale du syndicat FO des HCL s'adresse à l'ensemble des collègues, y compris aux médecins hospitaliers.

Comme le dit la Charte d'Amiens : « **Il n'est nullement besoin d'être d'accord sur tout.** » **Adversaire irréductible de la division des personnels, adversaire irréductible de toute dictature, républicain, solidaire, égalitaire et libre, c'est ainsi que notre syndicalisme révolutionnaire dans ses aspirations, réformiste dans sa pratique, restera le moteur de l'histoire. Mais pour cela, il faut dire quoi faire et faire ce que l'on dit. Le double langage doit être banni. Nous sommes syndiqués parce que nous pensons qu'il est possible de gagner sur les revendications, à condition de les définir et de s'organiser afin de préparer la grève et la manifestation inter professionnelle nationales, seuls moyens d'aboutir sur les revendications.**

Rejoignez le syndicalisme libre et indépendant
Adhérez à FORCE OUVRIERE